

⑫

DEMANDE DE BREVET D'INVENTION

A1

②② Date de dépôt : 26.05.97.

③① Priorité :

④③ Date de mise à la disposition du public de la demande : 27.11.98 Bulletin 98/48.

⑤⑥ Liste des documents cités dans le rapport de recherche préliminaire : *Se reporter à la fin du présent fascicule*

⑥① Références à d'autres documents nationaux apparentés :

⑦① Demandeur(s) : KUHN SA SOCIETE ANONYME — FR.

⑦② Inventeur(s) : NEUERBURG HORST et KIEFFER FERNAND.

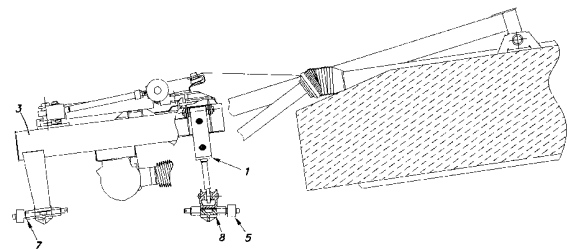
⑦③ Titulaire(s) :

⑦④ Mandataire(s) :

⑤④ DISPOSITIF PERMETTANT DE MODIFIER LA POSITION D'UNE MACHINE AGRICOLE ATTELEE PAR ATTELAGE TROIS POINTS.

⑤⑦ La présente invention se rapporte à un dispositif (1) destiné à équiper une machine agricole comportant notamment une structure d'attelage (3) liée à un véhicule moteur (5) au moyen d'un point d'attelage supérieur et au moins un point d'attelage inférieur (7).

L'invention est remarquable par le fait qu'il est en sus prévu un deuxième point d'attelage inférieur (8) lié au dispositif (1) et que ladite structure d'attelage (3) peut être déplacée par rapport audit deuxième point d'attelage inférieur (8) au moyen dudit dispositif (1). Le dispositif (1) permet ainsi d'amener la machine agricole d'une position de travail dans une autre position ou inversement.



Description

La présente invention concerne un dispositif destiné notamment à équiper une machine agricole permettant de l'amener d'une position de travail dans une autre position ou inversement, ladite machine agricole comporte une structure d'attelage au moyen de laquelle elle est destinée à être attelée à un dispositif
5 d'attelage d'un véhicule moteur, ladite structure d'attelage comprenant un point d'attelage supérieur et au moins un point d'attelage inférieur.

La combinaison d'un tel dispositif avec une machine agricole, notamment une machine de coupe comportant :

- 10 - une structure d'attelage destinée à être attelée à un dispositif d'attelage d'un véhicule moteur et comprenant un point d'attelage supérieur et au moins un point d'attelage inférieur ;
- un mécanisme de coupe lié directement ou indirectement à la structure d'attelage et destiné à occuper :
- 15 • au moins une position de travail ;
- au moins une position de transport, et
- au moins une autre position intermédiaire.
- un premier dispositif permettant d'amener ledit mécanisme de coupe d'une position de travail dans une position intermédiaire ou inversement ;
- 20 - un deuxième dispositif permettant d'amener ledit mécanisme de coupe dans une position de transport,
- et
- un troisième dispositif destiné à alléger le mécanisme de coupe en position de travail,
- 25 permet d'amener la machine de coupe d'une position de travail dans une autre position intermédiaire ou inversement.

Il est connu une machine agricole équipée d'un tel dispositif. Cette machine agricole est une faucheuse comportant un mécanisme de coupe lié à une structure d'attelage au moyen d'une poutre porteuse. Cette poutre porteuse est liée d'une part
30 à la partie centrale du mécanisme de coupe au moyen d'une première articulation d'axe longitudinal sensiblement horizontal et dirigé dans la direction d'avance et

d'autre part à la structure d'attelage au moyen d'une deuxième articulation d'axe longitudinal sensiblement horizontal.

Un dispositif de levage comportant un vérin hydraulique permet de pivoter le mécanisme de coupe et la poutre porteuse vers le haut autour de la deuxième
5 articulation. A cet effet, le vérin hydraulique est lié d'une part à la poutre porteuse et d'autre part à la structure d'attelage et est destiné à communiquer avec une centrale hydraulique d'un véhicule moteur auquel est destinée à être liée la faucheuse.

Cette faucheuse peut occuper différentes positions. Une position de travail
10 dans laquelle le mécanisme de coupe repose au sol, une position de transport dans laquelle le mécanisme de coupe s'étend sensiblement verticalement vers le haut et une position intermédiaire dans laquelle le mécanisme de coupe s'étend quelque peu au-dessus du niveau du sol.

Pour ce faire, le vérin hydraulique pivote plus ou moins le mécanisme de
15 coupe et la poutre porteuse vers le haut autour de la deuxième articulation.

Le mécanisme de coupe est entraîné au moyen d'un dispositif de transmission comportant un premier arbre de transmission télescopique à joints universels lié d'une part à une prise de force du véhicule moteur et d'autre part à un carter de renvoi de la faucheuse lequel transmet le mouvement au mécanisme de coupe par
20 l'intermédiaire d'un deuxième arbre de transmission.

Une telle faucheuse peut rapidement être amenée d'une position de travail dans une position intermédiaire ou inversement ce qui permet de faciliter les manoeuvres en bout de parcelle par exemple.

En outre, lors de la mise en position intermédiaire, la structure d'attelage, à
25 laquelle est lié le carter de renvoi, conserve sa position initiale ce qui permet au premier arbre de transmission télescopique à joints universels de toujours travailler dans des conditions acceptables.

Cependant cette faucheuse présente un inconvénient majeur. En effet, on remarquera que la deuxième articulation, liant la structure porteuse à la structure
30 d'attelage, est située dans le proche voisinage du mécanisme de coupe ce qui se traduit par un espace insuffisant entre le mécanisme de coupe et le sol lorsque

ledit mécanisme de coupe s'étend dans une position intermédiaire. Dans ce cas, on risque de défaire, lors des manoeuvres en bout de parcelle, les andains de fourrage préalablement formés par la faucheuse. En sus, la moindre inégalité du sol risque de provoquer une collision entre le mécanisme de coupe et le sol ce qui risque de détériorer la faucheuse.

Enfin, une position intermédiaire, où la garde au sol du mécanisme de coupe est insuffisante, oblige non seulement l'opérateur de prêter une attention particulière à la faucheuse lors des opérations de manoeuvre en bout de parcelle, mais à effectuer en plus des manoeuvres supplémentaires pour éviter de détériorer ladite faucheuse.

Le but de la présente invention est de remédier aux inconvénients de cette faucheuse connue, tout en conservant une mise en position intermédiaire rapide et de bonnes conditions de travail du dispositif de transmission.

A cet effet, le dispositif selon la présente invention, destiné à équiper une machine agricole et permettant de l'amener d'une position de travail dans une autre position ou inversement, ladite machine agricole comportant une structure d'attelage au moyen de laquelle elle est destinée à être attelée à un dispositif d'attelage d'un véhicule moteur et ladite structure d'attelage comprenant quant à elle un point d'attelage supérieur et au moins un point d'attelage inférieur, est caractérisé en ce qu'il est prévu un deuxième point d'attelage inférieur lié audit dispositif et que ladite structure d'attelage peut être déplacée par rapport audit deuxième point d'attelage inférieur au moyen dudit dispositif.

La présente invention concerne encore une machine de coupe comportant :

- une structure d'attelage destinée à être attelée à un dispositif d'attelage d'un véhicule moteur et comprenant un point d'attelage supérieur et au moins un point d'attelage inférieur ;

- un mécanisme de coupe lié directement ou indirectement à la structure d'attelage et destiné à occuper :

• au moins une position de travail ;

• au moins une position de transport, et

• au moins une autre position intermédiaire.

- un premier dispositif permettant d'amener ledit mécanisme de coupe d'une position de travail dans une position intermédiaire ou inversement ;
- un deuxième dispositif permettant d'amener ledit mécanisme de coupe dans une position de transport ;
- 5 - un troisième dispositif destiné à alléger le mécanisme de coupe en position de travail.

Un tel dispositif, notamment lorsqu'il équipe une machine de coupe telle que décrite ci-dessus, permet avantageusement de pivoter la structure d'attelage vers le haut autour du point d'attelage inférieur appartenant à ladite structure d'attelage de manière à soulever le mécanisme de coupe et de l'amener d'une position de travail dans une autre position intermédiaire ou inversement.

L'invention concerne également les caractéristiques suivantes considérées isolément ou dans toutes leurs combinaisons techniquement possibles :

- le dispositif comporte un élément de manoeuvre permettant de déplacer la structure d'attelage par rapport au deuxième point d'attelage inférieur et un élément de maintien permettant au véhicule moteur de tirer ou de pousser la machine agricole lors du travail ;
- 15 - l'élément de manoeuvre est lié directement ou indirectement à la structure d'attelage et directement ou indirectement au deuxième point d'attelage inférieur ;
- 20 - l'élément de maintien est une bielle de traction liée d'une part directement ou indirectement à la structure d'attelage au moyen d'une première articulation d'axe longitudinal au moins sensiblement horizontal et transversal à la direction d'avance ;
- 25 - le deuxième point d'attelage inférieur est lié à la bielle de traction ;
- l'élément de manoeuvre comporte un vérin de manoeuvre lié d'une part à la structure d'attelage au moyen d'une deuxième articulation et d'autre part à la bielle de traction au moyen d'une troisième articulation ;
- 30 - le dispositif est destiné à venir d'une autre position que celle de travail dans la position de travail sous l'effet du poids de la machine agricole ;

- le dispositif comporte en sus une structure fixe destinée à être fixée d'une part à la structure d'attelage et supportant d'autre part la bielle de traction au moyen de la première articulation ;
- 5 - pour définir la position intermédiaire maximum correspondant à un pivotement maximum de la structure d'attelage autour du point d'attelage inférieur appartenant à ladite structure d'attelage, la position la plus éloignée de la structure d'attelage du deuxième point d'attelage inférieur est limitée au moyen d'une butée ;
- 10 - le troisième dispositif destiné à alléger le mécanisme de coupe comporte un accumulateur d'énergie lié directement ou indirectement à la structure d'attelage et directement ou indirectement au mécanisme de coupe ;
- la machine de coupe comporte une poutre porteuse liée d'une part au mécanisme de coupe au moyen d'une quatrième articulation et d'autre part directement ou indirectement à la structure d'attelage au moyen d'une
15 cinquième articulation et d'une sixième articulation ;
- l'accumulateur d'énergie comporte un vérin et un accumulateur de pression, ledit vérin étant lié d'une part directement ou indirectement à la structure d'attelage et d'autre part à la poutre porteuse au moyen d'une septième articulation ;
- 20 - pour augmenter la garde au sol du mécanisme de coupe sans pour autant pivoter davantage la structure d'attelage autour du point d'attelage inférieur de cette dernière, le premier dispositif, permettant d'amener le mécanisme de coupe d'une position de travail dans une position intermédiaire ou inversement, est combiné avec le troisième dispositif destiné à alléger le
25 mécanisme de coupe en position de travail ;
- le premier dispositif permettant d'amener le mécanisme de coupe d'une position de travail dans une position intermédiaire ou inversement commande le troisième dispositif destiné à alléger ledit mécanisme de coupe de manière à pivoter la structure d'attelage autour du point d'attelage
30 inférieur de cette dernière tout en pivotant la poutre porteuse et le mécanisme de coupe autour de la cinquième articulation ;

- le vérin de manoeuvre du premier dispositif est en communication avec le vérin de l'accumulateur d'énergie du troisième dispositif ;
- le vérin de manoeuvre du premier dispositif comporte deux chambres, la première chambre étant destinée à communiquer avec une centrale hydraulique du véhicule moteur et la deuxième chambre étant en communication avec la chambre unique du vérin de l'accumulateur d'énergie ;
- il est prévu un premier robinet destiné à autoriser ou interdire la communication entre la centrale hydraulique du véhicule moteur et la première chambre du vérin de manoeuvre ;
- il est prévu un deuxième robinet destiné à autoriser ou interdire la communication entre la centrale hydraulique du véhicule moteur avec la deuxième chambre du vérin de manoeuvre, l'accumulateur de pression et la chambre unique du vérin de l'accumulateur d'énergie ce qui permet notamment de régler l'intensité de l'allègement du mécanisme de coupe ;
- il est prévu un moyen autorisant uniquement le passage du fluide vers la première chambre du vérin de manoeuvre et limitant le débit du fluide entre ladite première chambre et la centrale hydraulique du véhicule moteur ce qui permet une sortie rapide du vérin de manoeuvre pour une mise en position intermédiaire du mécanisme de coupe rapide et au contraire une rentrée moins rapide dudit vérin de manoeuvre pour assurer une mise en position de travail dudit mécanisme de coupe moins brutale ;
- le deuxième dispositif permettant d'amener ledit mécanisme de coupe dans une position de transport comporte un autre vérin permettant de pivoter le mécanisme de coupe d'une position intermédiaire dans une position de transport ou inversement autour de la sixième articulation ;
- l'autre vérin du deuxième dispositif comporte :
 - une première chambre destinée à communiquer avec la centrale hydraulique du véhicule moteur et ;

- une deuxième chambre destinée à communiquer avec la centrale hydraulique du véhicule moteur par l'intermédiaire d'un troisième robinet ;
- le troisième robinet comporte ou est combiné avec un deuxième moyen permettant dans une position dudit troisième robinet, uniquement le passage du fluide vers la deuxième chambre de l'autre vérin et en interdit la sortie ;
- le troisième dispositif destiné à alléger le mécanisme de coupe comporte un vérin supplémentaire lié d'une part directement ou indirectement à la structure d'attelage et d'autre part au vérin de l'accumulateur d'énergie ;
- le vérin supplémentaire et le vérin de l'accumulateur d'énergie comportent une tige de vérin commune et le corps dudit vérin supplémentaire est lié directement ou indirectement à la structure d'attelage ;
- le vérin supplémentaire comporte une autre chambre unique destinée à communiquer avec la centrale hydraulique du véhicule moteur et la première chambre du vérin de manoeuvre ;
- la première et la deuxième chambres du vérin de manoeuvre, la chambre unique du vérin de l'accumulateur d'énergie, la première et la deuxième chambres de l'autre vérin du deuxième dispositif et le cas échéant la chambre du vérin supplémentaire sont agencées entre elles de manière à former un réseau destiné à communiquer avec la centrale hydraulique du véhicule moteur au moyen d'une alimentation unique.

D'autres objets et caractéristiques ressortiront de la description ci-après avec référence aux dessins annexés qui représentent à titre d'exemples non limitatifs quelques formes de réalisation de la machine de coupe équipée du dispositif selon l'invention.

Sur ces dessins :

- la figure 1 représente partiellement une machine de coupe selon l'invention en vue de côté ;
- la figure 2 est une vue de dessus en coupe suivant le plan II défini sur la figure 1 sans le capot, la machine de coupe est liée à un véhicule moteur et est dans une position de travail ;

- la figure 3 est une vue de derrière de la machine de coupe de la figure 2 ;
- la figure 4 est une vue de derrière de la machine de coupe de la figure 2 dans une position intermédiaire sur laquelle ont été effectuées quelques coupes partielles ;
- 5 - la figure 5 représente un schéma des différents dispositifs agissant sur le mécanisme de coupe en position de travail, selon une première forme de réalisation ;
- la figure 6 représente le schéma de la figure 5 en position intermédiaire ;
- la figure 7 représente le schéma de la figure 5 en position de transport ;
- 10 - la figure 8 représente un schéma des différents dispositifs en position de travail selon une deuxième forme de réalisation ;
- la figure 9 représente un schéma des différents dispositifs en position de travail selon une troisième forme de réalisation.

A la lumière des figures 1 à 4, on voit une machine de coupe selon
15 l'invention équipée d'un dispositif (1) permettant de l'amener d'une position de travail dans une autre position ou inversement.

Selon l'exemple de réalisation représenté la machine de coupe est une
faucheuse (2) comportant une structure d'attelage (3) liée à un dispositif d'attelage
arrière (4) d'un véhicule moteur (5) (figures 2, 3 et 4) au moyen de deux points
20 d'attelage inférieurs (7, 8) et un point d'attelage supérieur (9).

A cet effet, chaque point d'attelage inférieur (7, 8) comporte un tourillon (11,
12) auquel est lié un bras d'attelage inférieur (13, 14) correspondant appartenant
au dispositif d'attelage arrière (4) du véhicule moteur (5). Le point d'attelage
supérieur (9) quant à lui est lié à une biellette réglable (15) faisant également
25 partie du dispositif d'attelage arrière (4). Les deux bras d'attelage inférieurs (13,
14) du dispositif d'attelage arrière (4) du véhicule moteur (5) peuvent être relevés
ce qui permet entre autres de déplacer en hauteur la structure d'attelage (3) de la
faucheuse (2).

On notera que durant le travail, le véhicule moteur (5) déplace la faucheuse
30 (2) dans le sens d'avance (17).

Dans la suite de la description, les notions suivantes "avant" et "arrière", "devant" et "derrière" sont définies par rapport au sens d'avance (17) et les notions "droite" et "gauche" sont définies en regardant la faucheuse (2) de l'arrière dans le sens d'avance (17).

5 On remarquera que le premier point d'attelage inférieur (7) et le point d'attelage supérieur (9) appartiennent à la structure d'attelage (3) alors que le deuxième point d'attelage inférieur (8) fait partie du dispositif (1). On notera en sus que le premier point d'attelage inférieur (7) est situé à gauche du point d'attelage supérieur (9) alors que le deuxième point d'attelage inférieur (8) est situé
10 à droite dudit point d'attelage supérieur (9).

La structure d'attelage (3) peut encore être déplacée par rapport au deuxième point d'attelage inférieur (8) au moyen du dispositif (1). A cet effet, le dispositif (1) comporte un élément de manoeuvre (18) lié directement ou indirectement à la structure d'attelage (3) et directement ou indirectement au deuxième point
15 d'attelage inférieur (8). Le dispositif (1) comporte en outre un élément de maintien (19) permettant notamment au véhicule moteur (5) de tirer la faucheuse (2) dans le sens d'avance (17) lors du travail. Cet élément de maintien (19) est, selon l'exemple de réalisation représenté, une bielle de traction (20) liée à une structure fixe (21) au moyen d'une première articulation (22) cylindrique d'axe longitudinal
20 (22a) au moins sensiblement horizontal et orthogonal au sens d'avance (17), ladite structure fixe (21) étant fixée à la structure d'attelage (3).

On remarquera que le tourillon (12) du deuxième point d'attelage inférieur (8) est fixé à la bielle de traction (20) et est situé en position de travail devant la première articulation (22) et sensiblement à la même distance du sol que cette
25 dernière.

L'élément de manoeuvre (18) comporte un vérin de manoeuvre (24) lié d'une part à la structure d'attelage (3) au moyen d'une deuxième articulation (25) cylindrique d'axe longitudinal (25a) au moins sensiblement horizontal et orthogonal au sens d'avance (17) et d'autre part à la bielle de traction (20) au
30 moyen d'une troisième articulation (26) sphérique. En position de travail, le vérin de manoeuvre (24) s'étend sensiblement verticalement. A cet effet, la deuxième

articulation (25) est située à la hauteur du point d'attelage (9) de la structure d'attelage (3), tandis que la troisième articulation (26) est située en dessous de ladite deuxième articulation (25) et quelque peu plus haut que le deuxième point d'attelage inférieur (8).

5 A la lumière de la figure 2, on voit que la bielle de traction (20) est, selon l'exemple de réalisation représenté, un profilé creux comportant deux ailes (29, 30) permettant de monter la première articulation (22) et la troisième articulation (26) en chape.

10 Ce dispositif (1) permettant d'amener la faucheuse (2) d'une position de travail dans une autre position ou inversement fonctionne de la manière suivante.

Lorsque la faucheuse (2) est en position de travail, le vérin de manoeuvre (24) est alimenté en fluide de manière que ce dernier s'allonge. A cet effet, le tourillon (12) du deuxième point d'attelage inférieur (8) s'appuie sur le bras d'attelage inférieur (14) du véhicule moteur (5), ce qui a pour effet d'éloigner la structure d'attelage (3) du deuxième point d'attelage inférieur (8). Lors de cette opération, la structure d'attelage (3) pivote autour du premier point d'attelage inférieur (7) et en même temps la bielle de traction (20) pivote autour de l'axe longitudinal (22a) de la première articulation (22).

20 La position la plus éloignée de la structure d'attelage (3) du deuxième point d'attelage inférieur (8) est limitée par une butée qui est, selon l'exemple de réalisation représenté, définie par la longueur maximum du vérin de manoeuvre (24).

Lorsque le fluide peut s'échapper du vérin de manoeuvre (24) le dispositif (1), plus précisément le vérin de manoeuvre (24), revient dans sa position initiale sous l'effet du poids de la faucheuse (2).

25 A la lumière des figures 1 à 4, on voit en sus que la faucheuse (2) comporte encore un mécanisme de coupe (31), une poutre porteuse (32) et trois dispositifs (1, 34, 35). Le premier dispositif étant le dispositif (1) décrit précédemment permettant de déplacer la structure d'attelage (3) par rapport au deuxième point d'attelage inférieur (8). Le mécanisme de coupe (31) quant à lui ne sera pas décrit en détail : il peut en effet s'agir de n'importe quel type de mécanisme de coupe.

Ce mécanisme de coupe (31) est lié à la structure d'attelage (3) au moyen de la poutre porteuse (32). A cet effet, la poutre porteuse (32) est liée au mécanisme de coupe (31) au moyen d'une quatrième articulation (37) cylindrique d'axe longitudinal (37a) sensiblement horizontal et dirigée vers l'avant lorsque le
5 mécanisme de coupe (31) est en position normale de travail dans laquelle il s'étend au moins sensiblement orthogonalement à la direction d'avance (17).

La poutre porteuse (32) est également liée à la structure d'attelage (3) au moyen d'une cinquième articulation (38) et d'une sixième articulation (39) de telle sorte que cette dernière permette le pivotement de la cinquième articulation (38)
10 conjointement avec la poutre porteuse (32) par rapport à la structure d'attelage (3).

Cette cinquième articulation (38) est une articulation cylindrique d'axe (38a) dirigée vers l'avant lorsque le mécanisme de coupe (31) est en position normale de travail (dans l'exemple représenté, l'axe (38a) est au moins sensiblement dirigé suivant la direction de travail (17)). A la lumière de la figure 3, il apparaît du reste
15 que la cinquième articulation (38) s'étend au moins sensiblement au même niveau par rapport au sol que la quatrième articulation (37). La sixième articulation (39) est également une articulation cylindrique mais d'axe (39a) dirigé vers le haut (dans l'exemple représenté, l'axe (39a) est au moins sensiblement vertical). Il apparaît par ailleurs que l'axe (38a) de la cinquième articulation (38) et l'axe (39a)
20 de la sixième articulation (39) sont au moins sensiblement sécants.

La quatrième articulation (37) et cette cinquième articulation (38) permettent au mécanisme de coupe (31) de suivre le relief du sol lors de la coupe.

La sixième articulation (39) quant à elle permet au mécanisme de coupe (31) de pivoter vers l'arrière pour le transport notamment.

25 Le deuxième dispositif (34) permet d'amener ledit mécanisme de coupe (31) d'une position de transport dans une position de travail ou inversement et le troisième dispositif (35) permet d'alléger ledit mécanisme de coupe (31) en position de travail.

Le mécanisme de coupe (31) comporte des organes de coupe (non
30 représentés) animés par une source motrice qui est, dans l'exemple représenté, constituée par la prise de force (non représentée) du véhicule moteur (5). Toute

autre source motrice est cependant envisageable. La prise de force du véhicule moteur (5) entraîne dans les grandes lignes un premier arbre de transmission télescopique (40), un carter de renvoi (41), un deuxième arbre de transmission télescopique (42) lequel entraîne le mécanisme de coupe (31).

5 Le deuxième dispositif (34) permettant d'amener le mécanisme de coupe (31) d'une position de travail et/ou d'une position intermédiaire dans une position de transport ou inversement ainsi que le troisième dispositif (35) permettant d'alléger ledit mécanisme de coupe (31) en position de travail, font partie d'un dispositif de sécurité (43). Ce dispositif de sécurité (43) est semblable au dispositif de sécurité
10 décrit par le document FR 2 719 189 et permet de maintenir le mécanisme de coupe (31) dans sa position normale de travail, mais autorise le pivotement de ce dernier conjointement avec la poutre porteuse (32) vers l'arrière autour de l'axe (38a) de la cinquième articulation (38) et vers le haut autour de l'axe (39a) de la sixième articulation (39) au cas où le mécanisme de coupe (31) heurterait pendant le
15 travail un obstacle se trouvant dans le champ.

Pour de plus amples détails, on pourra se reporter, en cas de besoin, au texte du document FR 2 719 189.

Le troisième dispositif (35) comporte un accumulateur d'énergie (45) comprenant un vérin (46) et un accumulateur de pression (47). Le vérin (46) est lié
20 à l'une de ses extrémités à la poutre porteuse (32) au moyen d'une septième articulation (48) sphérique et à l'autre de ses extrémités à un organe pivotant (49) au moyen d'une huitième articulation (50) qui a été amplement décrit dans le document FR 2 719 189. Ledit organe pivotant (49) est lui-même lié à la structure d'attelage (3) au moyen d'une neuvième articulation (51) cylindrique d'axe
25 longitudinal (51a) dirigé vers le haut (dans l'exemple représenté l'axe (51a) est au moins sensiblement vertical). Sur la figure 3, on voit que la septième articulation (48) s'étend sensiblement au-dessus de la cinquième articulation (38). L'effort exercé par l'accumulateur d'énergie (45) crée ainsi un moment par rapport à l'axe (38a) qui a pour effet de réduire la pression avec laquelle le mécanisme de coupe
30 (31) repose au sol (S). Le troisième dispositif (35) remplit ainsi une fonction d'allègement du mécanisme de coupe (31).

Le deuxième dispositif (34) comporte quant à lui une bielle (52) qui est, selon l'exemple de réalisation représenté, un autre vérin (53) lié à l'une de ses extrémités à l'organe pivotant (49) au moyen d'une dixième articulation (54) cylindrique d'axe longitudinal (54a) au moins sensiblement parallèle à l'axe longitudinal (51a) de la neuvième articulation (51). A l'autre de ses extrémités, l'autre vérin (53) est lié à la poutre porteuse (32) au moyen d'une onzième articulation (55) d'axe longitudinal (55a) au moins sensiblement parallèle à l'axe longitudinal (51a) de la neuvième articulation (51). On remarquera que cette onzième articulation (55) s'étend à une certaine distance de la sixième articulation (39) de telle sorte que l'autre vérin (53) puisse agir avec un certain bras de levier par rapport à l'axe (39a) de ladite sixième articulation (39) sur la poutre porteuse (32).

Les figures 5 à 7 représentent de manière schématique une première forme de réalisation et d'agencement des différents dispositifs (1, 34, 35) agissant sur le mécanisme de coupe (31).

A la lumière de ces figures, on voit que le premier dispositif (1), permettant d'amener le mécanisme de coupe (31) d'une position de travail dans une position intermédiaire ou inversement, est combiné avec le troisième dispositif (35) permettant d'alléger ledit mécanisme de coupe (31) en position de travail, plus précisément ledit premier dispositif (1) commande ledit troisième dispositif (35). A cet effet, le vérin de manoeuvre (24) est en communication avec le vérin (46) de l'accumulateur d'énergie (45) du troisième dispositif (35) et avec une centrale hydraulique (57) du véhicule moteur (5). Pour cela, le vérin de manoeuvre (24) comporte deux chambres (58, 59), la première chambre (58) (la plus grande) est destinée à communiquer avec la centrale hydraulique (57) du véhicule moteur (5) par l'intermédiaire d'un premier robinet (60), alors que la deuxième chambre (59) est en communication avec la chambre unique (61) du vérin (46) de l'accumulateur d'énergie (45). On notera que la chambre unique (61) du vérin (46), la deuxième chambre (59) du vérin de manoeuvre (24) et l'accumulateur de pression (47) de l'accumulateur d'énergie (45) communiquent entre eux au moyen d'une première conduite (62) de manière à former un circuit fermé (63). On remarquera encore

que ce circuit fermé (63) peut communiquer avec la centrale hydraulique (57) du véhicule moteur (5) par l'intermédiaire d'un deuxième robinet (64) qui autorise ou qui interdit ladite communication entre ledit circuit fermé (63) et la centrale hydraulique (57).

5 On notera que la première chambre (58) du vérin de manoeuvre (24) est en communication avec le premier robinet (60) au moyen d'une deuxième conduite (66) et ledit premier robinet (60) est en communication avec la centrale hydraulique (57) au moyen d'une troisième conduite (67).

10 Le premier robinet (60) quant à lui est destiné à autoriser ou à interdire la communication entre la centrale hydraulique (57) du véhicule moteur (5) et la première chambre (58) du vérin de manoeuvre (24).

On remarquera encore que, selon l'exemple de réalisation représenté, le premier et le deuxième robinets (60, 64) sont agencés l'un à l'autre de manière à former un distributeur autorisant une communication de la centrale hydraulique
15 (57) du véhicule moteur (5) soit avec la première chambre (58) du vérin de manoeuvre (24), ou alors avec le circuit fermé (63).

Il est en outre prévu un moyen (68) autorisant uniquement le passage du fluide vers la première chambre (58) du vérin de manoeuvre (24) et limitant le débit de fluide entre ladite première chambre (58) et la centrale hydraulique (57)
20 du véhicule moteur (5). Ce moyen (68) permet au vérin de manoeuvre (24) de s'allonger relativement rapidement mais de se raccourcir à une vitesse plus faible. A cet effet, selon l'exemple de réalisation représenté, le moyen (68) comporte d'une part un clapet anti-retour (69) permettant le passage du fluide en provenance de la centrale hydraulique (57) vers la première chambre (58) et interdisant le
25 passage du fluide dans le sens inverse, et d'autre part un étranglement réglable (70) par lequel le fluide est obligé de passer lors du raccourcissement du vérin de manoeuvre (24), ledit étranglement réglable (70) étant branché en parallèle avec ledit clapet anti-retour (69).

A la lumière des figures 5 à 7, on voit en sus que l'autre vérin (53) du
30 deuxième dispositif (34) est un vérin double effet et comporte à cet effet deux chambres (72, 73). La première chambre (72) (la plus grande) est destinée à

communiquer avec la centrale hydraulique (57) du véhicule moteur (5) au moyen d'une quatrième conduite (74) alors que la deuxième chambre (73) est destinée à communiquer avec la centrale hydraulique (57) du véhicule moteur (5) par l'intermédiaire d'un troisième robinet (75). A cet effet est prévue une cinquième
5 conduite (76) reliant la deuxième chambre (73) au troisième robinet (75) et une sixième conduite (77) reliant ledit troisième robinet (75) à la troisième conduite (67) laquelle est en communication avec la centrale hydraulique (57) du véhicule moteur (5).

Le troisième robinet (75) comporte un deuxième moyen (79) permettant
10 d'une part uniquement le passage du fluide vers la deuxième chambre (73) de l'autre vérin (53) et interdisant la sortie dudit fluide de ladite deuxième chambre (73) et d'autre part dans une autre configuration, le libre passage du fluide quel que soit le sens du flux. A cet effet, selon l'exemple de réalisation représenté, le troisième robinet (75) est un distributeur (80) à deux positions (P1, P2), la position
15 (P1) étant celle qui permet uniquement le passage du fluide vers la deuxième chambre (73) et la position (P2) étant celle qui permet le passage du fluide dans les deux sens. Pour ce faire, le deuxième moyen (79) comporte un deuxième clapet anti-retour (81) qui est actif lorsque le distributeur (80) occupe la position (P1) et qui autorise le passage du fluide en provenance de la centrale hydraulique
20 (57) vers la deuxième chambre (73) de l'autre vérin (53) et interdit le passage du fluide dans le sens inverse. Ce distributeur (80) est destiné à être commandé à distance par l'opérateur. Lorsque l'opérateur n'agit pas sur le distributeur (80) celui-ci s'étend dans la position (P1) décrite ci-dessus.

Un tel robinet (75) muni d'un tel clapet anti-retour (81) permet, selon cette
25 forme de réalisation représentée, de protéger le circuit comprenant la sixième conduite (77), la troisième conduite (67) et la deuxième conduite (66) et le vérin de manoeuvre (24) d'une éventuelle surpression lors du pivotement vers l'arrière et vers le haut du mécanisme de coupe (31) lorsqu'il heurte un obstacle.

Enfin, à la lumière des figures 5 à 7, on voit que les différentes chambres
30 (58, 59, 61, 72, 73), les différents vérins (24, 46, 53), les différents robinets (60, 64, 75), l'accumulateur de pression (47), le clapet anti-retour (69), l'étranglement

réglable (70) et les différentes conduites (62, 66, 67, 74, 76, 77) sont agencés entre eux de manière à former un réseau destiné à être branché avec la centrale hydraulique (57) du véhicule moteur (5) au moyen de deux prises (82, 83).

Selon l'exemple de réalisation représenté, la prise (82) est située à l'une des extrémités de la quatrième conduite (74) alors que la prise (83) est située à l'une des extrémités de la troisième conduite (67). Selon l'état de la centrale hydraulique (57), deux cas de figures peuvent se présenter, un premier cas de figures où l'alimentation du réseau sus-citée se fait par la quatrième conduite (74) et le retour par la troisième conduite (67) et, un deuxième cas de figures ou l'alimentation se fait par ladite troisième conduite (67) et le retour par la quatrième conduite (74).

Dans tous les cas de figures, le réseau ne peut être alimenté qu'au moyen d'une alimentation unique à la fois.

On remarquera encore que le circuit fermé (63) comporte des vis de purge (84) destinées, lors de la mise en service de la faucheuse (2), à permettre l'évacuation de l'air dudit circuit fermé (63).

Cette faucheuse (2) représentée sur les figures 1 à 7 fonctionne de la façon suivante.

La faucheuse (2) est liée au véhicule moteur (5) comme décrit précédemment.

En position de transport, le mécanisme de coupe (31) s'étend au-dessus du sol (S) et sensiblement derrière la structure d'attelage (3).

Pour amener la faucheuse (2) de la position de transport dans la position intermédiaire dans laquelle le mécanisme de coupe (31) s'étend au-dessus du produit fauché ou à faucher, l'opérateur alimente, au moyen de la centrale hydraulique (57) du véhicule moteur (5), la première chambre (58) du vérin de manoeuvre (24) et la deuxième chambre (73) de l'autre vérin (53). A cet effet, le fluide en provenance de la centrale hydraulique (57) passe successivement par la troisième conduite (67), le premier robinet (60), la deuxième conduite (66) et le clapet anti-retour (69) pour arriver à la première chambre (58) du vérin de manoeuvre (24). En même temps, après avoir emprunté une partie de la troisième conduite (67), une partie du fluide bifurque en passant successivement par la

sixième conduite (77), le deuxième clapet anti-retour (81) et la cinquième conduite (76) pour arriver à la deuxième chambre (73) de l'autre vérin (53). A cet effet, le vérin de manoeuvre (24) s'allonge ce qui fait pivoter la structure d'attelage (3) autour du premier point d'attelage inférieur (7) vers le haut, alors que l'autre vérin (53) raccourcit ce qui fait pivoter la poutre porteuse (32) et le mécanisme de coupe (31) vers l'avant autour de l'axe longitudinal (39a) de la sixième articulation (39) jusqu'à ce que ledit mécanisme de coupe (31) s'étend en position intermédiaire.

On remarquera que, lors de la mise en position intermédiaire, lorsque le vérin de manoeuvre (24) s'allonge, le fluide qui s'étend dans la deuxième chambre (59) dudit vérin de manoeuvre (24) est chassé dans le reste du circuit fermé (63) ce qui a pour effet d'augmenter la pression qui règne dans ledit circuit fermé (63). A cet effet, le vérin (46) de l'accumulateur d'énergie (45) se raccourcit ce qui a pour effet de faire pivoter la poutre porteuse (32) et le mécanisme de coupe (31) vers le haut autour de l'axe (38a) de la cinquième articulation (38) permettant ainsi en position de transport d'augmenter davantage la garde au sol dudit mécanisme de coupe (31).

Pour amener ensuite la faucheuse (2) de la position intermédiaire dans la position de travail, l'opérateur permet au fluide contenu dans la première chambre (58) du vérin de manoeuvre (24) de s'échapper tout ou partie de cette dernière. A cet effet, le fluide contenu dans la première chambre (58) passe successivement par l'étranglement réglable (70), la deuxième conduite (66), le premier robinet (60) et la troisième conduite (67) pour arriver à la centrale hydraulique (57). Lors de cette mise en position de travail, le vérin de manoeuvre (24) se raccourcit ce qui fait pivoter la structure d'attelage (3), la poutre porteuse (32) et le mécanisme de coupe (31) autour du premier point d'attelage inférieur (7) jusqu'à ce que ledit mécanisme de coupe (31) repose sur le sol (S). En même temps, lorsque le vérin de manoeuvre (24) se raccourcit, le volume du circuit fermé (63) augmente ce qui fait chuter la pression qui règne dans ce dernier jusqu'à atteindre la pression initiale correspondant à l'allégement souhaité du mécanisme de coupe. A cet effet, la poutre porteuse (32) et le mécanisme de coupe (31) pivotent quelque peu vers le bas autour de l'axe (38a) de la cinquième articulation (38) jusqu'à ce que ledit

mécanisme de coupe (31) repose sur le sol (S). La faucheuse (2) est en position de travail.

Pour varier l'intensité de l'allégement du mécanisme de coupe (31), il suffit de varier la pression qui règne dans le circuit fermé (63). Ainsi, pour augmenter
5 l'intensité de l'allégement du mécanisme de coupe (31), il faut augmenter la pression qui règne dans le circuit fermé (63) et inversement, pour diminuer l'intensité de l'allégement il faut diminuer ladite pression.

Pour ce faire, en position de travail par exemple, lorsque l'opérateur souhaite augmenter l'intensité de l'allégement, il active dans un premier temps le deuxième
10 robinet (64) et alimente, dans un deuxième temps au moyen de la centrale hydraulique (57), le circuit fermé (63) pour y augmenter la pression. A cet effet, le fluide en provenance de la centrale hydraulique (57) passe successivement par la troisième conduite (67), le deuxième robinet (64) pour arriver dans le circuit fermé (63). Inversement, lorsque l'opérateur souhaite diminuer l'intensité de l'allégement,
15 il active simplement le deuxième robinet (64) et la centrale hydraulique (57) de manière à autoriser à une partie du fluide contenu dans le circuit fermé (63) de s'échapper vers ladite centrale hydraulique (57) pour y faire chuter la pression. Dès que la pression souhaitée dans le circuit fermé (63) est atteinte, en l'occurrence l'allégement souhaité du mécanisme de coupe (31), l'opérateur cesse
20 d'activer le deuxième robinet (64) et/ou la centrale hydraulique (57). Pour contrôler la pression régnant dans le circuit fermé (63) il est prévu un manomètre (M) branché en parallèle avec ledit circuit fermé (63). On remarquera encore que le premier robinet (60) et le deuxième robinet (64) ne peuvent jamais être activés en même temps, c'est-à-dire en activant l'un on désactive automatiquement l'autre.

25 En bout de parcelle, lors des manoeuvres par exemple, l'opérateur amène la faucheuse (2) de la position de travail dans la position intermédiaire. Pour ce faire, l'opérateur alimente au moyen de la centrale hydraulique (57) du véhicule moteur (5) la première chambre (58) du vérin de manoeuvre (24) et la deuxième chambre (73) de l'autre vérin (53). A cet effet, le vérin de manoeuvre (24) s'allonge en
30 faisant raccourcir le vérin (46) de l'accumulateur d'énergie (45). Cette mise en position intermédiaire depuis la position de travail ne sera pas décrite plus en

détail. Pour de plus amples renseignements, on pourra se reporter à la description de la mise en position intermédiaire à partir de la position de transport comme décrit précédemment. On notera toutefois que l'autre vérin (53) est, en position de travail comme en position intermédiaire, en bout de course et raccourcit au
5 maximum et par conséquent il restera immobile lors de l'alimentation de sa deuxième chambre (73).

Pour amener la faucheuse (2) de la position de travail dans la position de transport, l'opérateur amène dans un premier temps ladite faucheuse (2) en position intermédiaire comme décrit ci-dessus.

10 Dans un deuxième temps, l'opérateur met le distributeur (80) dans la position (P2) de manière à autoriser un libre passage du fluide entre la cinquième et la sixième conduites (76, 77).

Ensuite, l'opérateur alimente la première chambre (72) de l'autre vérin (53) par l'intermédiaire de la quatrième conduite (74) et autorise en même temps un
15 retour de fluide par la troisième conduite (67) au moyen de la centrale hydraulique (57).

Le fluide s'étendant dans la deuxième chambre (73) de l'autre vérin (53) s'échappe en passant successivement par la cinquième conduite (76), le distributeur (80) (en position P2), la sixième conduite (77) et ladite troisième
20 conduite (67) pour arriver à ladite centrale hydraulique (57).

A cet effet, l'autre vérin (53) s'allonge en faisant pivoter la poutre porteuse (32) et le mécanisme de coupe (31) vers l'arrière autour de l'axe longitudinal (39a) de la sixième articulation (39) jusqu'à ce que le mécanisme de coupe (31) s'étende en position de transport. Sensiblement en même temps, le vérin de manoeuvre (24)
25 se raccourcit, ce qui fait pivoter la structure d'attelage (3) autour du premier point d'attelage inférieur (7) vers le bas. Le fluide de la première chambre (58) du vérin de manoeuvre (24) passe quant à lui, successivement par l'étranglement réglable (70), la deuxième conduite (66), le premier robinet (60) avant de rejoindre le fluide en provenance de la deuxième chambre (73) de l'autre vérin (53) dans la
30 troisième conduite (67).

La figure 8 représente un deuxième exemple de réalisation et d'agencement des différents dispositifs (1, 34A, 35A) agissant sur le mécanisme de coupe (31). Ces différents dispositifs (1, 34A, 35A) comportent un certain nombre d'éléments qui ont été décrits précédemment. Ces éléments garderont par conséquent le même
5 numéro de repère et ne seront pas redécrits. Ils comportent également un certain nombre d'éléments qui sont comparables à des éléments des dispositifs (1, 34, 35) suivis de la lettre A. Ils ne seront décrits que si cela s'avère nécessaire.

Le deuxième exemple de réalisation et d'agencement des différents dispositifs (1, 34A, 35A) représentés sur la figure 8 se différencie du premier par
10 le fait que le premier robinet (60), le deuxième robinet (64) et le troisième robinet (75) forment un distributeur unique (85) à trois positions (P3, P4, P5).

Ce distributeur unique (85) permet d'agir soit sur le premier dispositif (1) ou sur le deuxième dispositif (34A) ou encore sur le troisième dispositif (35A). A cet effet, la position (P3) du distributeur unique (85) permet d'alimenter en fluide à
15 partir de la centrale hydraulique (57) du véhicule moteur (5) la première chambre (58) du vérin de manoeuvre (24) ou de laisser échapper du fluide vers ladite centrale hydraulique (57) selon l'état de cette dernière.

La position (P4) du distributeur unique (85) permet d'alimenter en fluide le circuit fermé (63) ou d'en laisser échapper pour régler l'intensité de l'allègement du
20 mécanisme de coupe (31).

La position (P5) du distributeur unique (85) permet soit d'alimenter en fluide la première chambre (58) du vérin de manoeuvre (24) et la deuxième chambre (73) de l'autre vérin (53) ou de laisser échapper du fluide desdites chambres (58, 73).

On notera que ce distributeur unique (85) est destiné à être commandé par
25 l'opérateur et qu'en position neutre (lorsque l'opérateur n'agit pas sur le distributeur unique (85)) celui-ci s'étend dans la position (P3) décrite ci-dessus.

Cet deuxième exemple de réalisation avec un distributeur unique (85) permet notamment de simplifier la tâche de l'opérateur.

La figure 9 représente un troisième exemple de réalisation et d'agencement
30 des différents dispositifs (1, 34B, 35B) agissant sur le mécanisme de coupe (31). Ces différents dispositifs (1, 34B, 35B) comportent un certain nombre d'éléments

qui ont été décrits précédemment. Ces éléments garderont par conséquent le même numéro de repère et ne seront pas redécrits. Ils comportent également un certain nombre d'éléments qui sont comparables à des éléments des dispositifs (1, 34, 35) suivis de la lettre B. Ils ne seront décrits que si cela s'avère nécessaire.

5 Le troisième exemple de réalisation et d'agencement des différents dispositifs (1, 34B, 35B) représentés sur la figure 9 se différencie du premier par le fait que le vérin de manoeuvre (24B) est un vérin simple effet comportant uniquement une première chambre (58B) et que le troisième dispositif (35B) comporte un vérin supplémentaire (86). Ce vérin supplémentaire (86) est lié à l'une de ses extrémités
10 au vérin (46B) de l'accumulateur d'énergie (45B) et à l'autre de ses extrémités à l'organe pivotant (49). Plus précisément, le vérin supplémentaire (86) et le vérin (46B) comporte une tige de vérin commune (87) et le corps (88) dudit vérin supplémentaire (86) est lié à l'organe pivotant (49).

On remarquera que le vérin supplémentaire (86) est un vérin simple effet
15 comportant une autre chambre unique (89) qui peut communiquer avec la centrale hydraulique (57) du véhicule moteur (5) et la première chambre (58B) du vérin de manoeuvre (24B) au moyen d'une septième conduite (90) qui communique avec la troisième conduite (67B).

Lors de la mise en position intermédiaire de la faucheuse (2), le vérin
20 supplémentaire (86) se raccourcit ce qui a pour effet d'allonger le vérin (46B) de l'accumulateur d'énergie (45B) jusqu'à ce que ledit vérin (46B) soit en bout de course ou que la pression qui règne dans le circuit fermé (63B) soit suffisante de manière que, lorsque le vérin supplémentaire (86) continue de se raccourcir, la poutre porteuse (32) et le mécanisme de coupe (31) pivotent vers le haut autour de
25 l'axe (38a) de la cinquième articulation (38).

On remarquera que ce troisième exemple de réalisation permet
avantageusement de pivoter la poutre porteuse (32) et le mécanisme de coupe (31) autour de l'axe (38a) de la cinquième articulation (38) sans être tributaire du vérin de manoeuvre (24B).

30 Diverses modifications peuvent être apportées aux exemples qui viennent d'être décrits, notamment en ce qui concerne la constitution des divers éléments ou

par substitution d'équivalents techniques, sans pour autant sortir du domaine de protection.

C'est ainsi qu'il est par exemple possible de combiner le vérin de manoeuvre (24, 24B) avec l'accumulateur d'énergie (45, 45B) supplémentaire de manière que
5 ledit vérin de manoeuvre (24, 24B) contribue à l'allègement du mécanisme de coupe (31).

Il est également parfaitement possible de disposer le tourillon (12) du deuxième point d'attelage inférieur (8) plus haut que la première articulation (22) liant la bielle de traction (20) à la structure fixe (21). Une telle réalisation
10 permettrait de créer un effort vertical dirigé vers le haut sur la structure fixe (21) lequel contribue à l'allègement du mécanisme de coupe (31) lors du travail.

Enfin, il est bien entendu parfaitement possible d'équiper la faucheuse (2) ou une autre machine agricole avec le dispositif (1, 1B) de manoeuvre sans le combiner avec un dispositif d'allègement. A cet effet la première chambre (58,
15 58B) du vérin de manoeuvre (24, 24B) pourra être uniquement en communication avec la centrale hydraulique (57) du véhicule moteur (5) par l'intermédiaire du moyen (68).

Revendications

1. Dispositif destiné notamment à équiper une machine agricole permettant de l'amener d'une position de travail dans une autre position ou inversement, ladite machine agricole comporte une structure d'attelage (3) au moyen de laquelle elle est destinée à être attelée à un dispositif d'attelage (4) d'un véhicule moteur (5), ladite structure d'attelage (3) comprenant un point d'attelage supérieur (9) et au moins un point d'attelage inférieur (7), **caractérisé en ce** qu'il est prévu un deuxième point d'attelage inférieur (8) lié audit dispositif et que ladite structure d'attelage (3) peut être déplacée par rapport audit deuxième point d'attelage inférieur (8) au moyen dudit dispositif.
2. Dispositif selon la revendication 1, **caractérisé en ce** qu'il comporte un élément de manoeuvre (18) permettant de déplacer la structure d'attelage (3) par rapport au deuxième point d'attelage inférieur (8) et un élément de maintien (19) permettant au véhicule moteur (5) de tirer ou de pousser la machine agricole lors du travail.
3. Dispositif selon la revendication 2, **caractérisé en ce** que l'élément de manoeuvre (18) est lié directement ou indirectement à la structure d'attelage (3) et directement ou indirectement au deuxième point d'attelage inférieur (8).
4. Dispositif selon la revendication 2, **caractérisé en ce** que l'élément de maintien (19) est une bielle de traction (20) liée d'une part directement ou indirectement à la structure d'attelage (3) au moyen d'une première articulation (22) d'axe longitudinal (22a) au moins sensiblement horizontal et transversal à la direction d'avance (17).
5. Dispositif selon la revendication 4, **caractérisé en ce** que le deuxième point d'attelage inférieur (8) est lié à la bielle de traction (20).

6. Dispositif selon la revendication 4, *caractérisé en ce* que l'élément de manoeuvre (18) comporte un vérin de manoeuvre (24, 24B) lié d'une part à la structure d'attelage (3) au moyen d'une deuxième articulation (25) et d'autre
5 part à la bielle de traction (20) au moyen d'une troisième articulation (26).
7. Dispositif selon l'une quelconque des revendications 1 à 6, *caractérisé en ce* qu'il est destiné à venir d'une autre position que celle de travail dans la position de travail sous l'effet du poids de la machine agricole.
- 10
8. Dispositif selon l'une quelconque des revendications 4 à 7, *caractérisé en ce* qu'il comporte en sus une structure fixe (21) destinée à être fixée d'une part à la structure d'attelage (3) et supportant d'autre part la bielle de traction (20) au moyen de la première articulation (22).
- 15
9. Dispositif selon l'une quelconque des revendications 1 à 8, *caractérisé en ce* que la position la plus éloignée de la structure d'attelage (3) du deuxième point d'attelage inférieur (8) est limitée au moyen d'une butée.
- 20
10. Machine agricole comportant :
- une structure d'attelage (3) destinée à être attelée à un dispositif d'attelage (4) d'un véhicule moteur (5) et comprenant un point d'attelage supérieur (9) et au moins un point d'attelage inférieur (7) ;
 - et
 - 25 - un dispositif (1, 1B) permettant d'amener ladite machine agricole d'une position de travail dans une autre position ou inversement ;
- caractérisée en ce* que le dispositif (1, 1B) est un dispositif selon l'une quelconque des revendications 1 à 9.
- 30

11. Machine de coupe comportant :
- une structure d'attelage (3) destinée à être attelée à un dispositif d'attelage (4) d'un véhicule moteur (5) et comprenant un point d'attelage supérieur (9) et au moins un point d'attelage inférieur (7) ;
- 5 - un mécanisme de coupe (31) lié directement ou indirectement à la structure d'attelage (3) et destiné à occuper :
- au moins une position de travail ;
 - au moins une position de transport et ;
 - au moins une autre position intermédiaire ;
- 10 - un premier dispositif (1, 1B) permettant d'amener ledit mécanisme de coupe (31) d'une position de travail dans une position intermédiaire ou inversement ;
- un deuxième dispositif (34 ; 34A ; 34B) permettant d'amener ledit mécanisme de coupe (31) dans une position de transport ;
- 15 - un troisième dispositif (35 ; 35A ; 35B) destiné à alléger le mécanisme de coupe (31) en position de travail ;
- caractérisée en ce que le premier dispositif (1, 1B) est un dispositif selon l'une quelconque des revendications 1 à 9.*
- 20 12. Machine de coupe selon la revendication 11, *caractérisée en ce que le troisième dispositif (35 ; 35A ; 35B) destiné à alléger le mécanisme de coupe (31) comporte un accumulateur d'énergie (45, 45B) lié directement ou indirectement à la structure d'attelage (3) et directement ou indirectement au mécanisme de coupe (31).*
- 25
13. Machine de coupe selon la revendication 11 ou 12, *caractérisée en ce qu'elle comporte une poutre porteuse (32) liée d'une part au mécanisme de coupe (31) au moyen d'une quatrième articulation (37) et d'autre part directement ou indirectement à la structure d'attelage (3) au moyen d'une cinquième articulation (38) et d'une sixième articulation (39).*
- 30

14. Machine de coupe selon les revendications 12 et 13, *caractérisée en ce* que l'accumulateur d'énergie (45, 45B) comporte un vérin (46, 46B) et un accumulateur de pression (47), ledit vérin (46, 46B) étant lié d'une part directement ou indirectement à la structure d'attelage (3) et d'autre part à la poutre porteuse (32) au moyen d'une septième articulation (48).
15. Machine de coupe selon l'une quelconque des revendications 11 à 14, *caractérisée en ce* que le premier dispositif (1 ; 1B), permettant d'amener le mécanisme de coupe (31) d'une position de travail dans une position intermédiaire ou inversement, est combiné avec le troisième dispositif (35, 35A, 35B) destiné à alléger le mécanisme de coupe (31) en position de travail.
16. Machine de coupe selon la revendication 15, *caractérisée en ce* que le premier dispositif (1, 1B) permettant d'amener le mécanisme de coupe (31) d'une position de travail dans une position intermédiaire ou inversement commande le troisième dispositif (35, 35A, 35B) destiné à alléger ledit mécanisme de coupe (31).
17. Machine de coupe selon les revendications 6 et 14, *caractérisée en ce* que le vérin de manoeuvre (24) du premier dispositif (1) est en communication avec le vérin (46) de l'accumulateur d'énergie (45) du troisième dispositif (35, 35A).
18. Machine de coupe selon la revendication 17, *caractérisée en ce* que le vérin de manoeuvre (24) du premier dispositif (1) comporte deux chambres (58, 59), la première chambre (58) étant destinée à communiquer avec une centrale hydraulique (57) du véhicule moteur (5) et la deuxième chambre (59) étant en communication avec la chambre unique (61) du vérin (46) de l'accumulateur d'énergie (45).

19. Machine de coupe selon la revendication 18, *caractérisée en ce* qu'il est prévu un premier robinet (60, 85) destiné à autoriser ou interdire la communication entre la centrale hydraulique (57) du véhicule moteur (5) et la première chambre (58) du vérin de manoeuvre (24).
- 5
20. Machine de coupe selon la revendication 18, *caractérisée en ce* qu'il est prévu un deuxième robinet (64, 85) destiné à autoriser ou interdire la communication entre la centrale hydraulique (57) du véhicule moteur (5) avec la deuxième chambre (59) du vérin de manoeuvre (24), l'accumulateur de pression (47) et la chambre unique (61) du vérin (46) de l'accumulateur d'énergie (45).
- 10
21. Machine de coupe selon l'une quelconque des revendications 18 à 20, *caractérisée en ce* qu'il est prévu un moyen (68) autorisant uniquement le passage du fluide vers la première chambre (58) du vérin de manoeuvre (24, 24B) et limitant le débit du fluide entre ladite première chambre (58) et la centrale hydraulique (57) du véhicule moteur (5).
- 15
22. Machine de coupe selon l'une quelconque des revendications 11 à 21, *caractérisée en ce* que le deuxième dispositif (34, 34A, 34B) permettant d'amener ledit mécanisme de coupe (31) dans une position de transport comporte un autre vérin (53) permettant de pivoter ledit mécanisme de coupe (31) d'une position intermédiaire dans une position de transport ou inversement autour de la sixième articulation (39).
- 20
23. Machine de coupe selon la revendication 22, *caractérisée en ce* que l'autre vérin (53) du deuxième dispositif (34, 34A, 34B) comporte :
- 25
- une première chambre (72) destinée à communiquer avec la centrale hydraulique (57) du véhicule moteur (5) ; et

- une deuxième chambre (73) destinée à communiquer avec la centrale hydraulique (57) du véhicule moteur (5) par l'intermédiaire d'un troisième robinet (75, 85).

5 24. Machine de coupe selon la revendication 23, *caractérisée en ce* que le troisième robinet (75) comporte ou est combiné avec un deuxième moyen (79) permettant dans une position dudit troisième robinet (75) uniquement le passage du fluide vers la deuxième chambre (73) de l'autre vérin (53) et en interdit la sortie.

10

25. Machine de coupe selon l'une quelconque des revendications 11 à 15, *caractérisée en ce* que le troisième dispositif (35B) destiné à alléger le mécanisme de coupe (31) comporte un vérin supplémentaire (86) lié d'une part directement ou indirectement à la structure d'attelage (3) et d'autre part
15 au vérin (46B) de l'accumulateur d'énergie (45B).

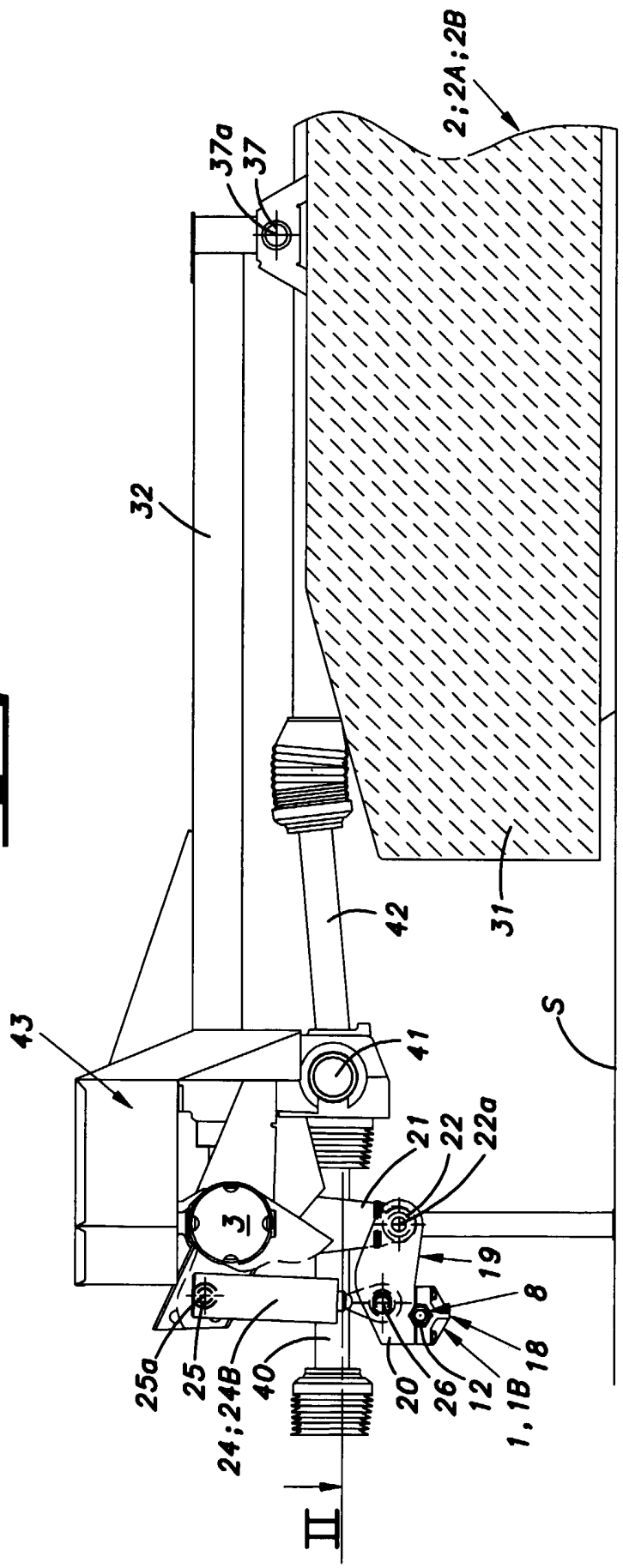
26. Machine de coupe selon les revendications 14 et 25, *caractérisée en ce* que le vérin supplémentaire (86) et le vérin (46B) de l'accumulateur d'énergie (45B) comporte une tige de vérin commune (87) et que le corps (88) dudit
20 vérin supplémentaire (86) est lié directement ou indirectement à la structure d'attelage (3).

27. Machine de coupe selon la revendication 25 ou 26, *caractérisée en ce* que le vérin supplémentaire (86) comporte une autre chambre unique (89) destinée
25 à communiquer avec la centrale hydraulique (57) du véhicule moteur (5) et la première chambre (58) du vérin de manoeuvre (24B).

28. Machine de coupe selon l'une quelconque des revendications 11 à 27, *caractérisée en ce* que la première et la deuxième chambres (58, 58B, 59) du
30 vérin de manoeuvre (24, 24B), la chambre unique (61) du vérin (46, 46B) de l'accumulateur d'énergie (45, 45B), la première et la deuxième chambres (72,

73) de l'autre vérin (53) du deuxième dispositif (34, 34A, 34B) et le cas échéant la chambre (89) du vérin supplémentaire (86) sont agencées entre elles de manière à former un réseau destiné à communiquer avec la centrale hydraulique (57) du véhicule moteur (5) au moyen d'une alimentation unique.

FIG. 1



17

FIG. 2

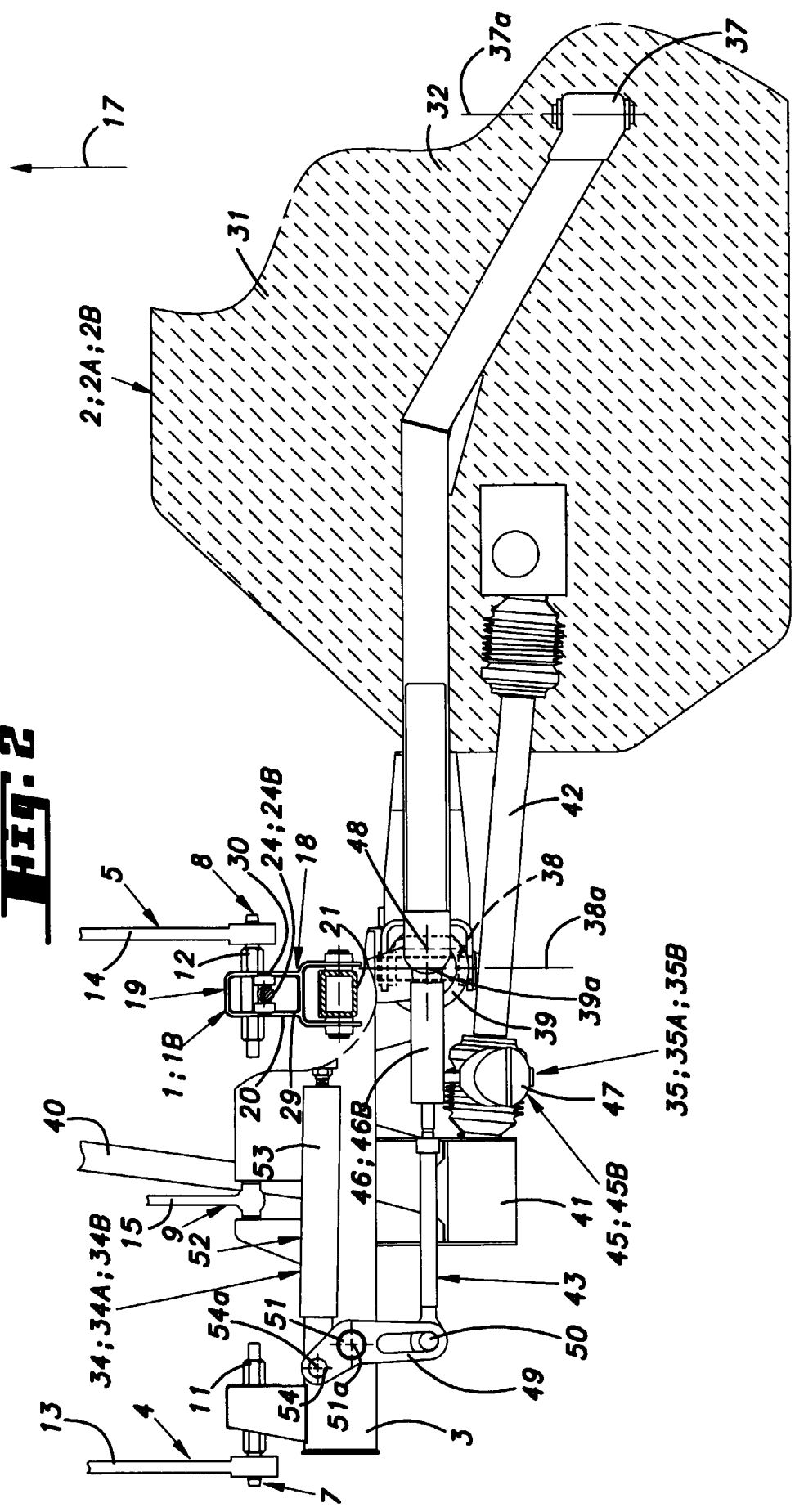


FIG. 3

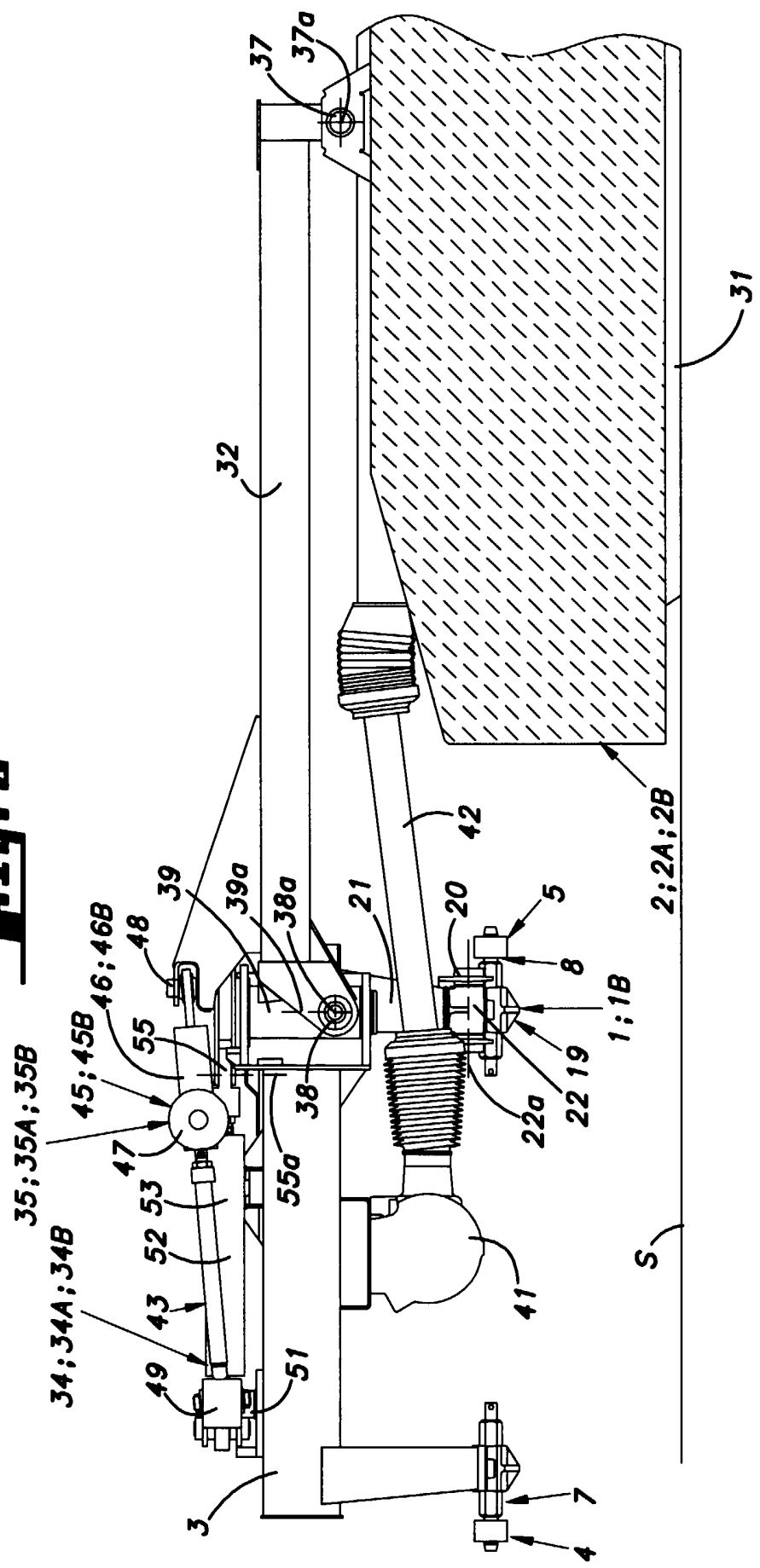


FIG. 4

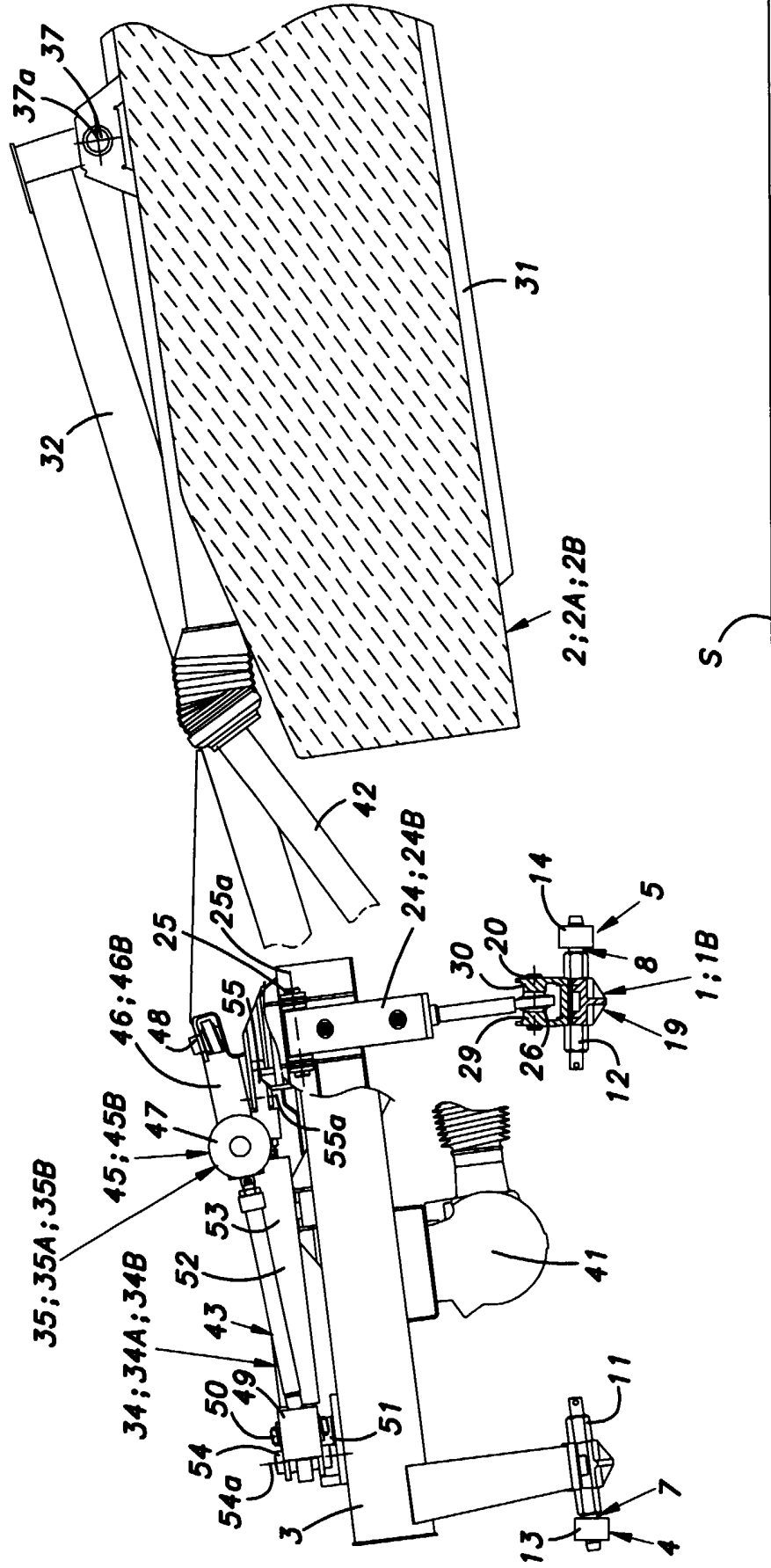


FIG. 5

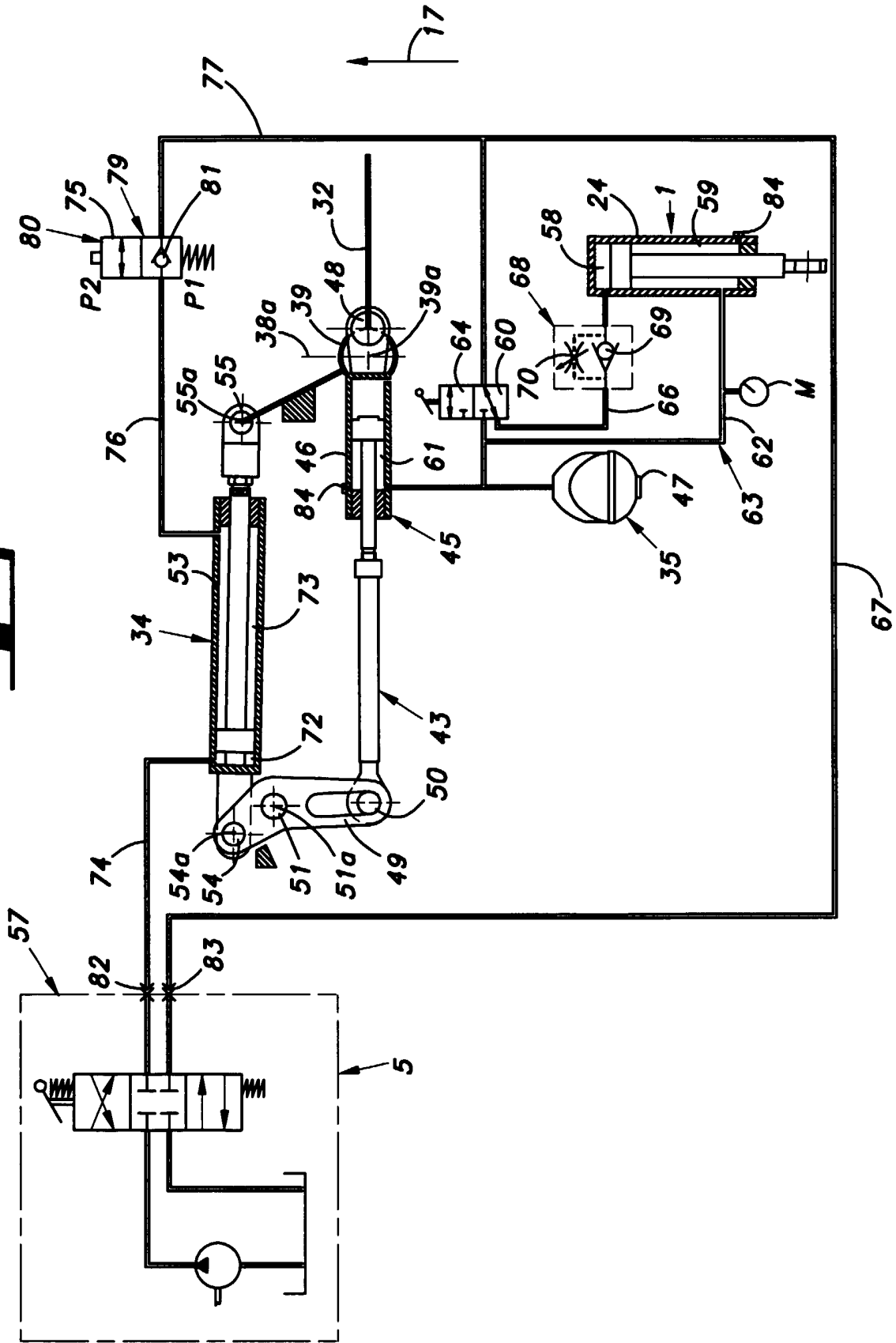


FIG. 6

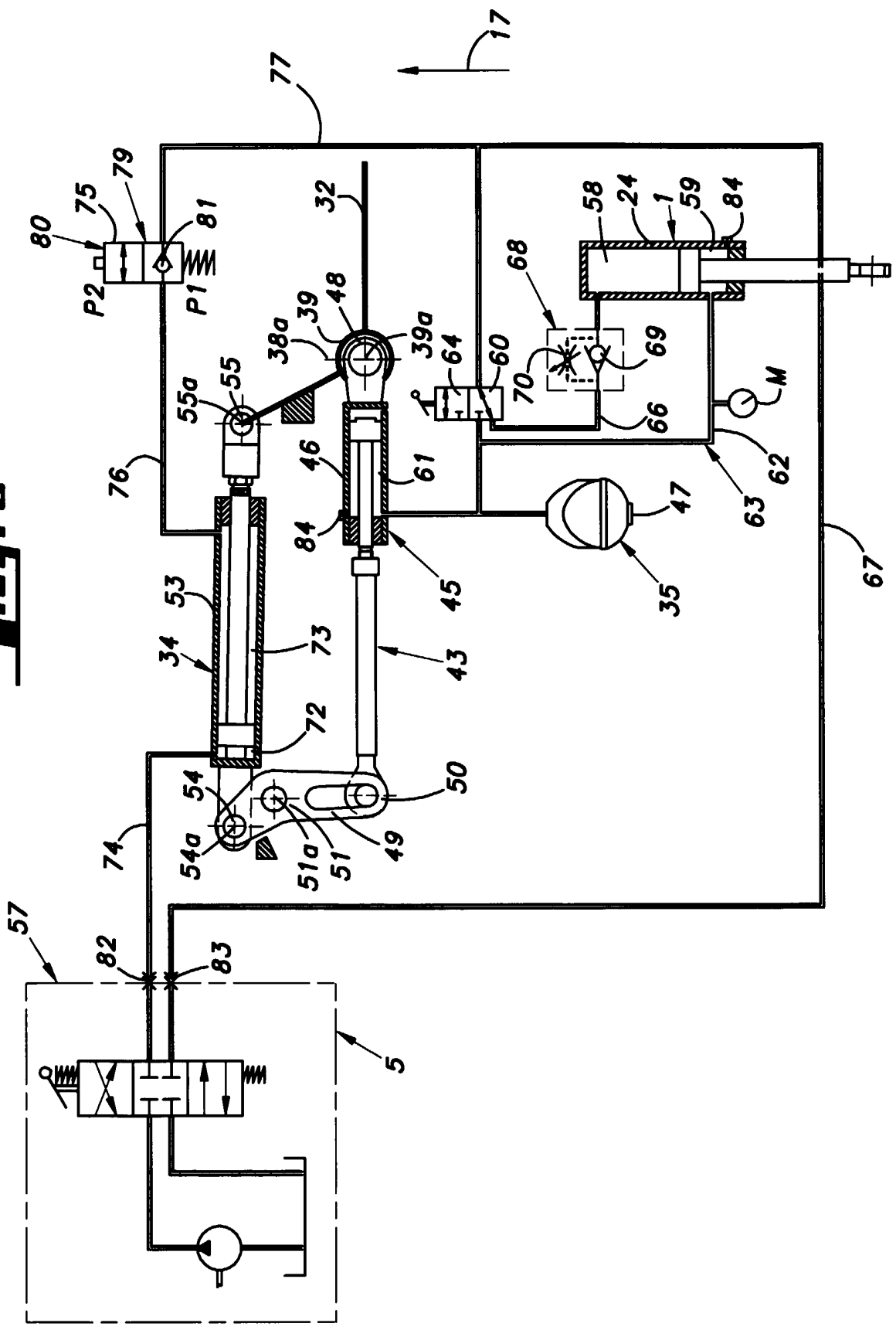


FIG. 1

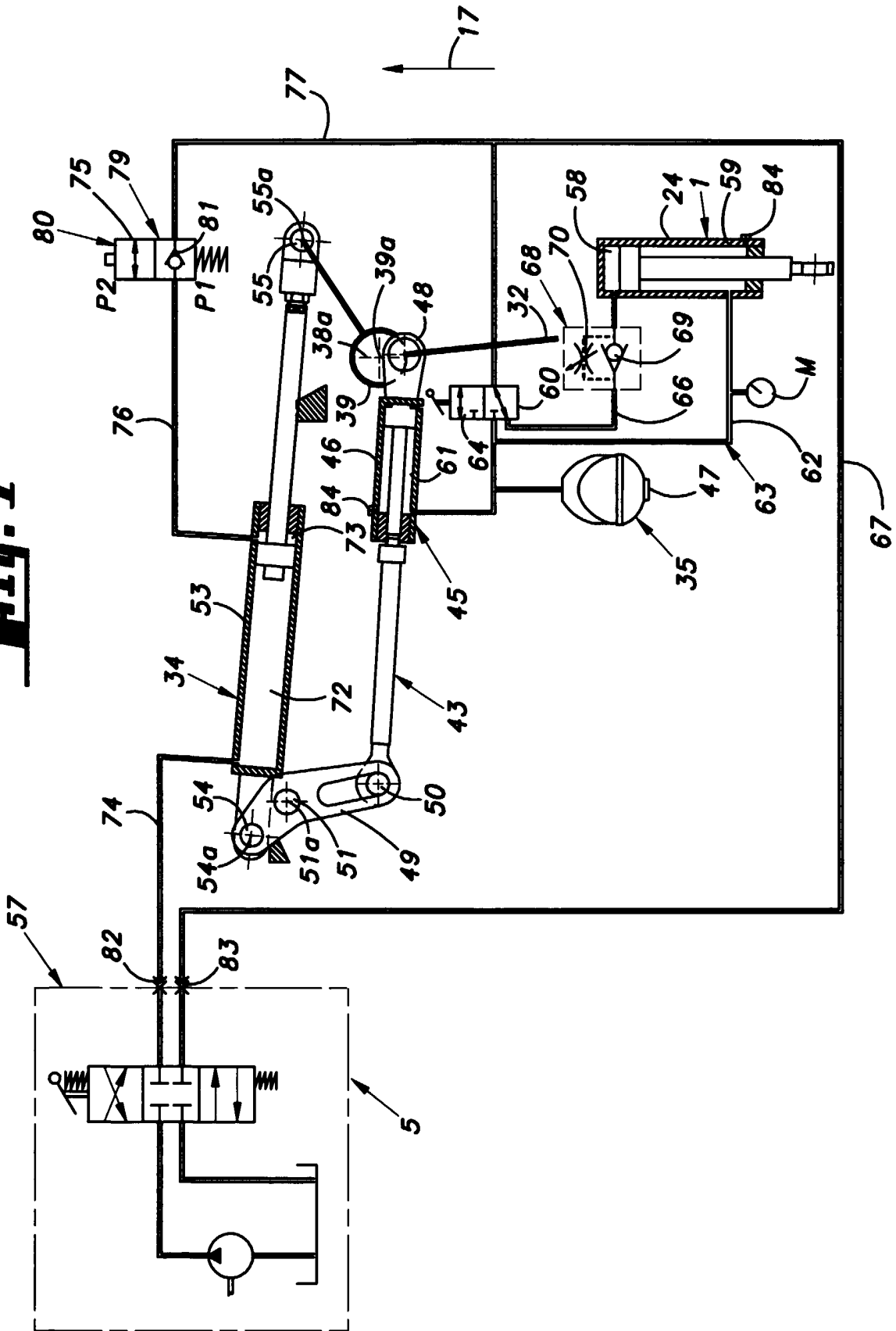


FIG. 8

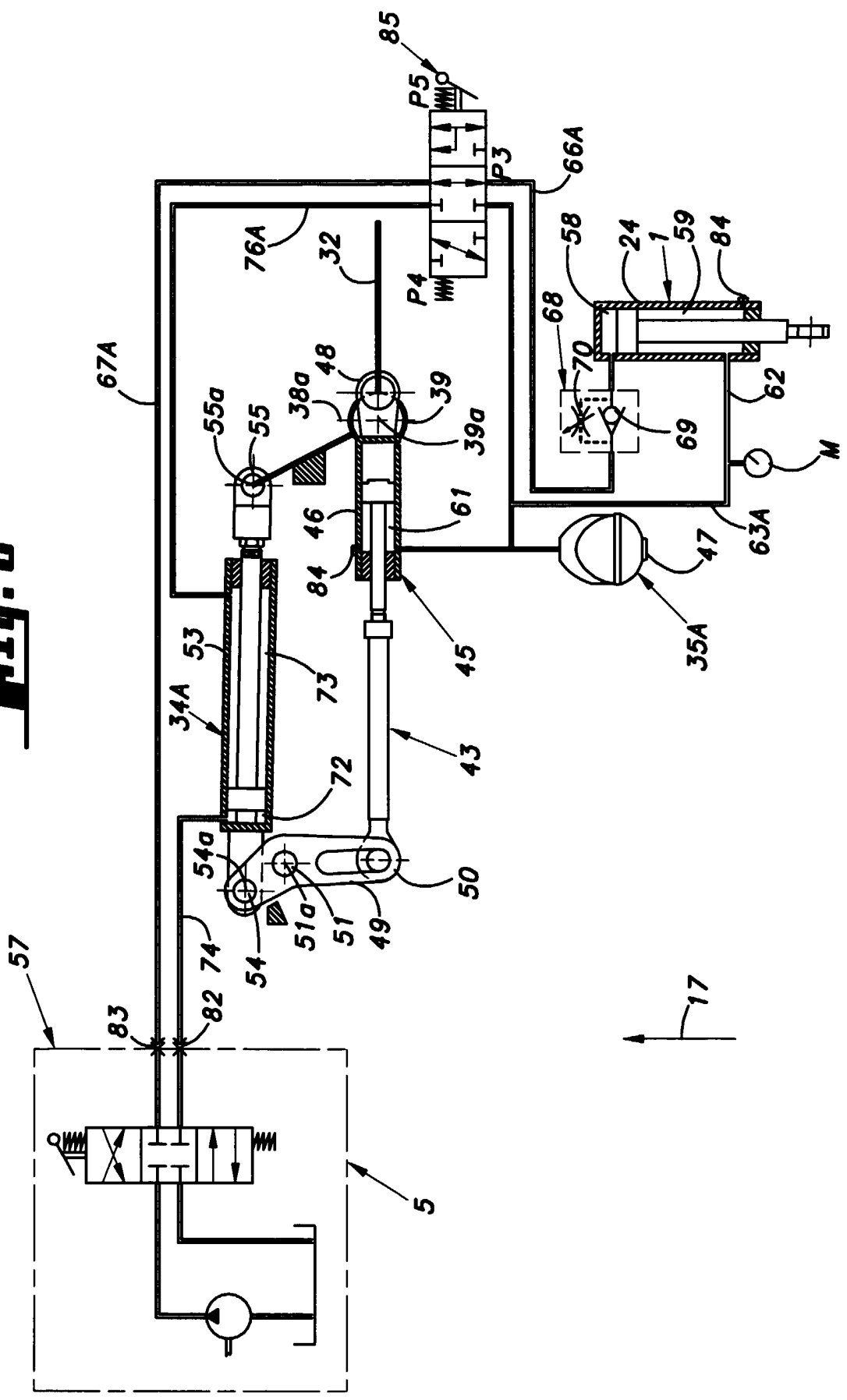
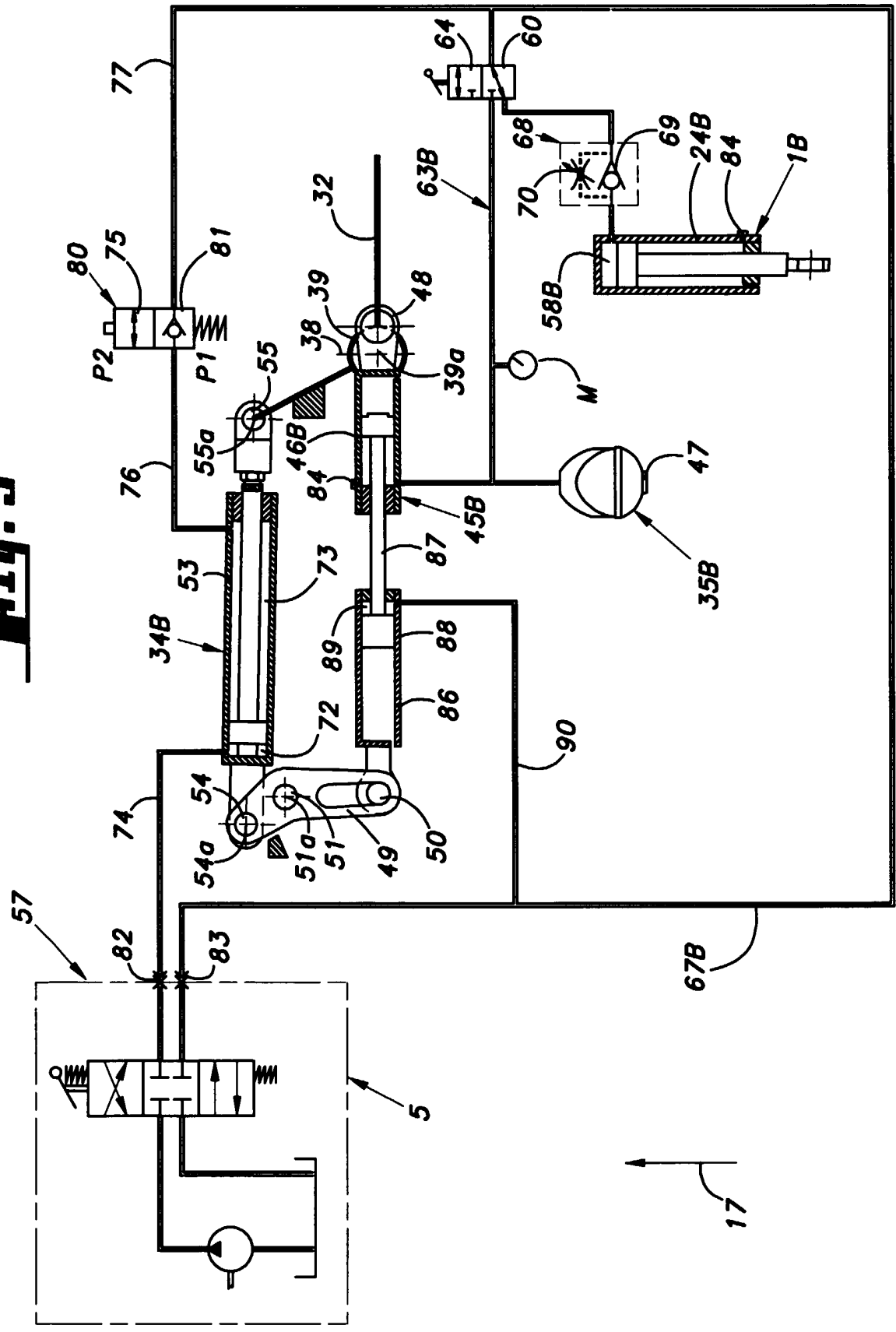


FIG. 9



INSTITUT NATIONAL
de la
PROPRIETE INDUSTRIELLE

RAPPORT DE RECHERCHE
PRELIMINAIRE
établi sur la base des dernières revendications
déposées avant le commencement de la recherche

N° d'enregistrement
national

FA 543385
FR 9706563

DOCUMENTS CONSIDERES COMME PERTINENTS		Revendications concernées de la demande examinée
Catégorie	Citation du document avec indication, en cas de besoin, des parties pertinentes	
X	FR 2 537 385 A (KUHN) * abrégé; figures *	1-5
A	---	6-11
X	US 3 955 344 A (SORENSEN) * abrégé; figures *	1-5
X	DE 21 01 876 A (FELLA) * page 5, ligne 16 - page 7, ligne 3; figures *	1-3
X	GB 851 711 A (HARRISON) * page 1, ligne 59 - ligne 69 * * page 2, ligne 72 - ligne 83 *	1
X	EP 0 361 573 A (VAN DER LELY) * colonne 6, ligne 50 - ligne 58; figures *	1
A	FR 2 394 236 A (TAARUP) * figures *	1
A	EP 0 679 327 A (KUHN) * abrégé; figures *	12-28
		DOMAINES TECHNIQUES RECHERCHES (Int.CL.6)
		A01D A01B
Date d'achèvement de la recherche		Examineur
18 février 1998		Walvoort, B
<p>CATEGORIE DES DOCUMENTS CITES</p> <p>X : particulièrement pertinent à lui seul Y : particulièrement pertinent en combinaison avec un autre document de la même catégorie A : pertinent à l'encontre d'au moins une revendication ou arrière-plan technologique général O : divulgation non-écrite P : document intercalaire</p> <p>T : théorie ou principe à la base de l'invention E : document de brevet bénéficiant d'une date antérieure à la date de dépôt et qui n'a été publié qu'à cette date de dépôt ou qu'à une date postérieure. D : cité dans la demande L : cité pour d'autres raisons & : membre de la même famille, document correspondant</p>		

1

EPO FORM 1503 03.82 (P04C11)